



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026
CONVOCATION EN DATE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 13/01/2026

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 22

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ADIMI Karim, ZECCHIN Pascal, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. GERNEZ Marc donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, Mme ABDELOUHAED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. PLAYE Maryse, ARROMAN Alexandra

Membres absents : MM. TRIoux Annick, DRELON André, LOUGHANI Abdelaziz, GALAND Mélanie, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme GUIOT Christelle

OBJET : Approbation de la convention de mise à disposition de terrains municipaux au profit de la SARL « LES JARDINS D'ADELE » pour la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers dans le cadre du permis d'aménager PA n°059 205 22 C 0022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Commune a défini plusieurs opérations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment le site n°88 situé derrière l'immeuble dit « Picasso » et le lotissement de la rue de Ruhla. La maîtrise foncière a été réalisée par la SARL « Les Jardins d'Adèle » entité de PIRAINO PROMO, qui a obtenu un permis d'aménager enregistré sous le numéro PA n°059205 22 C0022 pour la construction de 20 logements locatifs et 18 lots libres.

Cette OAP oblige le liaisonnement du projet avec la rue de Ruhla en passant par des parcelles communales sur lesquelles la SARL « Les jardins d'Adèle » doit réaliser des travaux de création de voirie et en assurera la maîtrise d'ouvrage

Une convention de mise à disposition du foncier communal a donc été rédigée pour définir les conditions de mise à disposition des emprises foncières concernées soit les parcelles cadastrées section BD n°901 (au sud de la rue de Ruhla) et n°888 en partie (au Sud Ouest de la rue de Ruhla), définies sur un plan annexé à la convention,

La mise à disposition est consentie à titre gratuit. Elle prendra effet à la date de l'ordre de service délivré aux entreprises pour le démarrage des travaux et prendra fin à la réception définitive des travaux. Durant cette période, les demandes d'autorisations administratives, déclarations d'intention de commencement de travaux et toutes autres démarches seront à la charge de la SARL « Les Jardins d'Adèle ». De même la SARL « Les Jardins d'Adèle » s'engage à souscrire une assurance garantissant sa responsabilité résultant de ses activités de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire propose d'approuver la convention de mise à disposition du foncier communal au profit de la SARL « Les Jardins d'Adèle » pour la réalisation de travaux de voiries et réseaux divers permettant le liaisonnement avec leur projet, rédigée par les services de la CAPH.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le projet de convention de mise à disposition du foncier communal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de terrains communaux au profit de la SARL « Les Jardins d'Adèle » pour la réalisation de travaux de voiries et de réseaux permettant le liaisonnement entre son projet et la rue de Ruhla dans le cadre de l'OAP n° 88.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), GIL Eugène, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ABDELOUAHED Frédérique, ADIMI Karim, ZECCHIN Pascal, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Bruno SALIGOT.

La Secrétaire de séance,

GUIOT Christelle.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 13/02/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260210-13_01_2026-DE

Date d'affichage : 17/02/2026

Le Maire,



Bruno SALIGOT.